

# le chasseur de l'Aube

Revue de la Fédération des Chasseurs de l'Aube

**OUVERTURE 2021**  
**PAGES 6/7**

**CONVENTION  
SOUS LES LIGNES  
ÉLECTRIQUES**  
**PAGES 4/5**

**SÉCURITÉ**  
**PAGE 10**

**DOSSIER  
«ESOD»**  
**PAGES 16**

LE CONSERVATEUR  
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

## Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.  
Diversifier votre patrimoine.

## Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,  
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances  
Le Conservateur  
LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière  
10110 VITRY LE CROISE  
N°Oris 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.  
Entreprise régie par le Code des assurances.  
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.  
Entreprise régie par le Code des assurances.  
Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement.  
S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.  
Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS - www.conservateur.fr

BIWI IDENTIFICATION  
DU GIBIER



MARCHAND  
JEAN-PIERRE  
ENTREPRISE DE  
TRAVAUX PUBLICS  
Spécialisée dans le curage  
et la création d'étangs

06 30 52 63 44  
06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com  
51290 GIGNY-BUSSY  
Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr

TABARE  
PÈRE ET FILS  
depuis 1933

TMM

TRANS-MANU-MACHINES  
MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots éléveurs - Nacelle  
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes  
Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr  
www.trans-manu-machines.com





## Amis chasseurs

# Edito

Le bilan des observations de terrain en cette fin d'été est en passe de classer l'année 2021 comme une mauvaise année pour la reproduction de la perdrix grise.

Malheureusement ce résultat n'est pas vraiment une surprise .... Comme pour la moisson, la faune sauvage a été perturbée par des épisodes orageux particulièrement violents et extrêmement pluvieux qui ont anéanti nos chances d'avoir une bonne reproduction inférieure à 4 jeunes par poule.

Cette reproduction catastrophique pour l'espèce ne compensera malheureusement pas la mortalité naturelle des oiseaux. Les effectifs

à l'ouverture générale de la chasse seront donc en baisse et essentiellement composés d'adultes avec quelques jeunes oiseaux. Une attitude responsable nous oblige à vous demander la plus grande prudence dans les prélèvements pour la saison 2021. Cette mesure doit nous permettre de préserver de réelles perspectives pour l'avenir de ces populations, qui reste pour nous tous un enjeu majeur !

La régulation des espèces prédatrices dite ESOD reste donc plus que jamais indispensable pour la sauvegarde de notre petite faune ! Cette liste qui regroupe ces espèces régulables sera prochainement débattue par madame la ministre, nous devons donc nous mobiliser de façon à continuer d'agir sur ces populations. Ne rien lâcher... mais pour se faire, nous avons impérativement besoin du plus grand nombre de retours des déclarations de dommages. Sans votre mobilisation nous pouvons demain perdre gros ! Je compte donc sur vous pour intervenir à cet effet auprès des personnes qui en sont victimes.

Le grand gibier se porte globalement bien et la prévention nous a permis encore cette année de réduire les surfaces détruites par le grand gibier.

Alors mes chers amis à la veille de l'ouverture soyons toujours aussi fiers d'être chasseurs, soyons et restons unis quelques soit nos pratiques de chasse, continuons d'avoir sur le terrain une conduite irréprochable sur le respect la sécurité et sur le respect des autres activités de nature. Ouvrons-nous aux autres et communiquons car la chasse est un atout majeur pour la biodiversité et l'une de nos racines rurales.

Je vous souhaite une très belle année cynégétique, amicalement en Saint Hubert.

**Claude MERCUZOT**  
Président de la FDC10

**Rédaction :** Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

**Crédits photos :**  
FDC Aube et FNC.

**Adresse :**  
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle  
10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51-11  
E-mail : [fdc10@fdc10.org](mailto:fdc10@fdc10.org)  
[www.fdc10.org](http://www.fdc10.org)  
Dépot légal n° 26-354/o - 3<sup>e</sup> trim, 2021  
Imprimé sur papier recyclé.

**Maquette et Impression :**  
Imprimerie La Renaissance  
Labélisée Imprim'Vert.

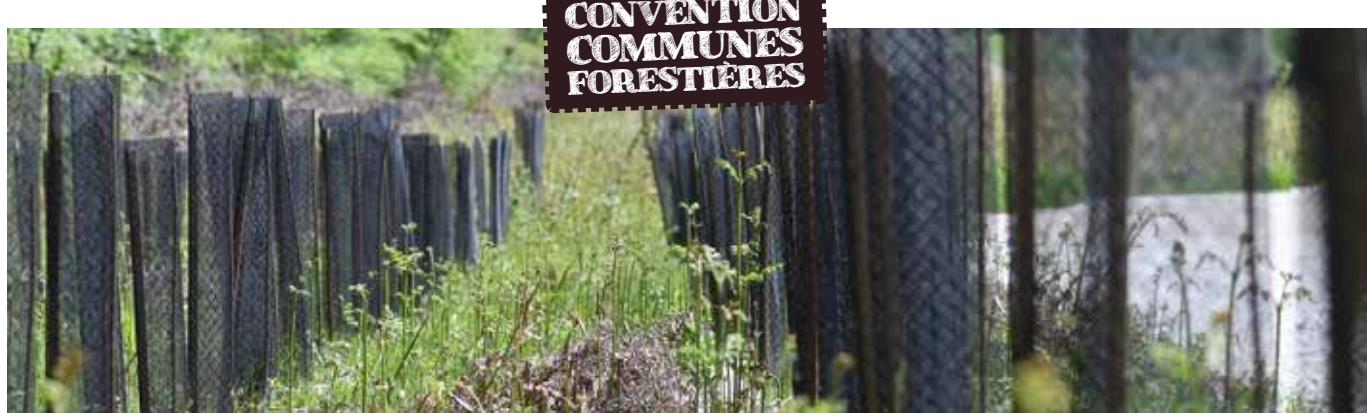
**IMPRIM'VERT®**

**Retrouvez-nous aussi sur internet**

[www.fdc10.org](http://www.fdc10.org)

SCAN ME





## CONVENTION COMMUNES FORESTIÈRES

# LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE ET RTE TRAVAILLENT DE CONCERT SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES SITUÉES **SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES**

**La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), ont mis en place début 2015, un partenariat afin de réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité sous les lignes électriques haute et très haute tension. Cette opération concourt à pérenniser la richesse biologique située en dessous de ces lignes, tout en travaillant sur la qualité paysagère en évitant les chantiers d'entretien parfois agressifs sous les lignes.**

À l'origine de ce partenariat, la FDC 10 et RTE décident de collaborer afin de tenter de limiter les impacts des centaines de kilomètres de lignes qui parcouruent notre champagne crayeuse. Ce partenariat s'est donc construit dans un premier temps sur une volonté partagée de définir les enjeux environnementaux sous les pylônes électriques « expertise et aménagement ». Les interventions des chasseurs ont donc permis ainsi de mettre en oeuvre des aménagements simples avec des modes de gestion plus écologiques dans l'emprise des lignes.



## 70 aménagements réalisés, depuis l'année 2015 sur l'ensemble de la champagne Crayeuse

Début 2019, l'ingénierie environnementale de la FDC 10 souhaite poursuivre les aménagements mais cette fois-ci en milieu forestier et plus précisément sur le kilomètre de forêt communale de Saint-Parres-les-Vaudes.

Ainsi, un nouveau partenariat a été créé avec trois nouveaux partenaires, la commune de Saint-Parres-les-Vaudes, le Lycée forestier de Crogny et le conseil régional du

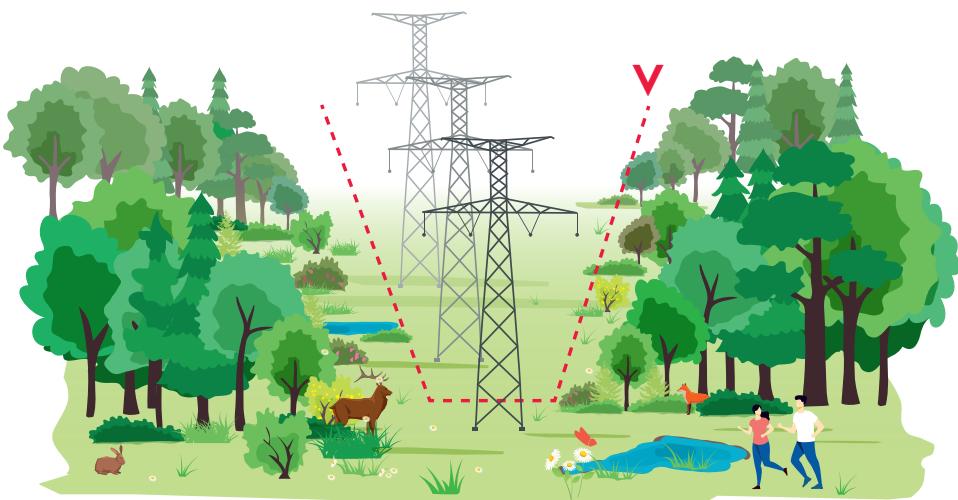
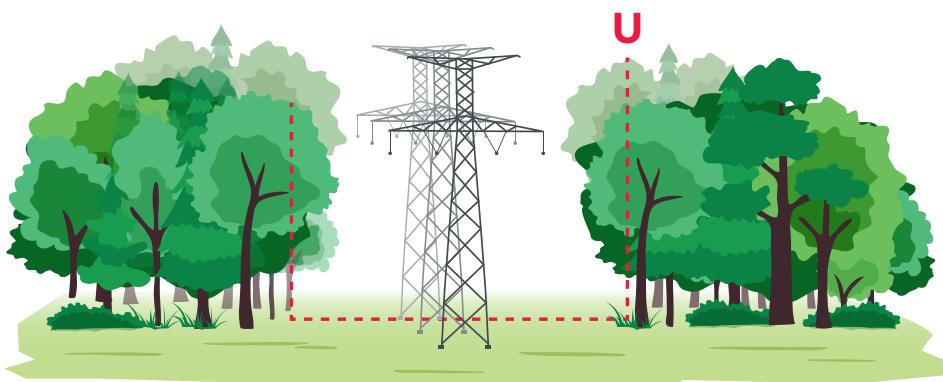
Grand Est, ceci afin de consolider la mise en œuvre de ces aménagements sur l'ensemble des sites sélectionnés.

Le conseil municipal moteur de l'opération avec un Maire particulièrement sensible aux causes environnementales a permis de réaliser une très belle opération avec le soutien des étudiants du lycée de Crogny.

## Présentation du projet...

La ligne à haute tension de Saint-Parres-les-Vaudes offre un fort potentiel pour un réseau de corridors écologiques. Une gestion active du couloir forestier en faveur de la biodiversité et d'une meilleure intégration forestière est donc apporter ici pour une importante plus-value environnementale. Elle permet ainsi d'assurer un rôle de corridor écologique, mais aussi d'enrichir le massif forestier concerné de nouveaux habitats propices à la biodiversité (implantation de lisières, mares, milieux ouverts intra-forestiers...).





## Présentation des actions sur la commune de Saint-Parres-les-Vaudes

L'amélioration de la structure des lisières par la plantation d'arbres de deuxième grandeur en privilégiant des espèces locales

Ce milieu de transition bien connu des forestiers offre de multiples intérêts : accueil d'une biodiversité intéressante, protection des peuplements contre les vents, ressources alimentaires et gîte pour l'aviation, l'entomofaune, le gibier...

### Restauration de zones humides

Milieux incompatibles avec une production forestière dans sa dimension économique, il sera donc privilégié une gestion écologique.

### Les Travaux hydriques : création de mares

Les mares sont généralement rares en zone forestière même si nous nous trouvons en Champagne humide. Leurs présences sont importantes pour les espèces animales qui y sont inféodées telles que les amphibiens et libellules, mais aussi pour la simple alimentation des espèces de nos forêts comme le cerf ou encore pour les chauves-souris (chiroptères).

### Prairies fleuries

Loin des bandes enherbées et fleuries qui peuvent être installées en ville, les terrains colonisés par les ronces, les fougères ou par un embroussaillement de ligneux seront travaillés pour y semer un mélange de graminées et de graines mellifères.

Le Schéma présente l'intégration de ces quatres actions du projet de Saint-Parres-les-Vaudes dans le couloir forestiers RTE pour en améliorer la biodiversité et le fonctionnement des habitats.

Fédération départementale  
des chasseurs de L'AUBE



Le réseau de transport d'électricité

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

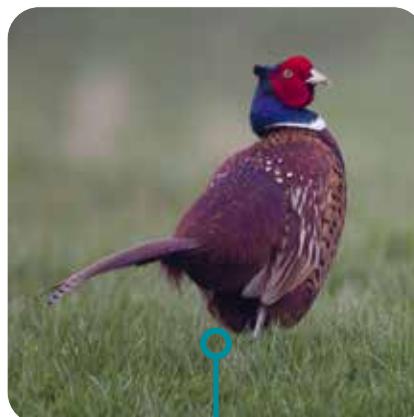
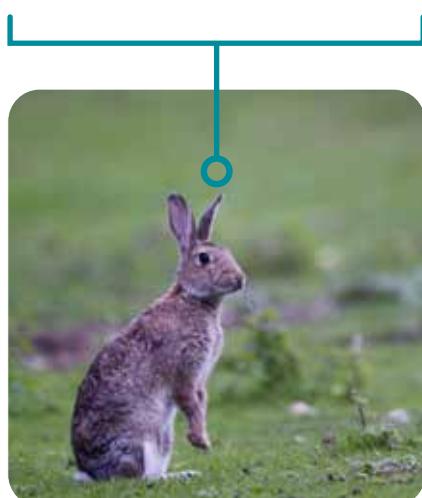


# OUVERTURE

## 2021

### LE LAPIN DE GARENNE

Une fois n'est pas coutume, le lapin de garenne, a encore fait parler de lui cette année ! Après avoir vécu un développement considérable dans certains secteurs du département en début d'année (région Troyenne et nord Aubois) et engendré quelques dégâts aux cultures, notre ami Jeannot voit avec l'arrivée de la fin d'été ses effectifs diminuer. La Myxomatose ou encore le VHD en ont été bien souvent l'un des responsables ..



### LE FAISAN COMMUN

Notre super reproducteur n'a pas fait mieux que les autres cette année. Gibier d'avenir, le Faisan commun sort de quelques années de bonne reproduction. Malheureusement l'été humide que nous venons de passer a aussi eu raison du Faisan. Bien qu'espèce assez rustique les orages fin mai et le froid de juillet ont condamné la bonne reproduction, tout n'est pas noir pour autant mais la reproduction 2021 reste moyenne ! Les territoires ayant renforcé leur population à l'aide de lâcher de faisandeaux vont espérer juguler cette diminution d'effectif à venir.

### LA PERDRIX GRISE

Derrière beaucoup d'espoir, il en va d'une grande déception cette année. Au mois de mars dernier, la plaine Auboise revivait. Les comptages de perdreaux démontrent une nette augmentation partout dans le département. Malheureusement, les différents épisodes de pluie et surtout de froid, fin juin - début juillet ont été fatals dans la survie des poussins. Sans grand étonnement, il va falloir être très prudent dans les prélèvements de Perdrix grises cette année. La reproduction de cette espèce étant le meilleur baromètre, il faut savoir s'amuser les bonnes années et être raisonnable les mauvaises années.



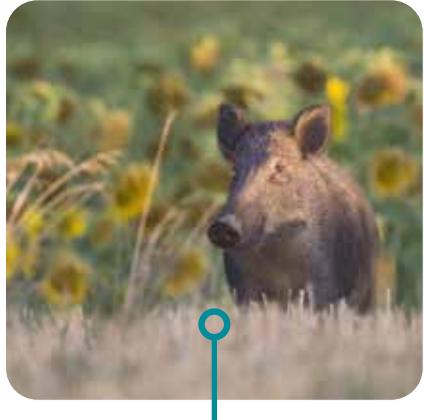
### ChassAdapt

100 % Chasseurs de France, cette application est un outil moderne qui est mise à disposition gratuitement. Il est donc possible de saisir vos prélèvements de bécasse sur l'application smartphone ChassAdapt qui fonctionne sous Android ou iOS. La déclaration doit être faite sur l'application immédiatement après le prélèvement. Cette déclaration sera valable en cas de contrôle, vous n'aurez plus à poser de bagues sur l'oiseau. L'application générera en effet un QR code que vous devrez présenter au garde en cas de contrôle.



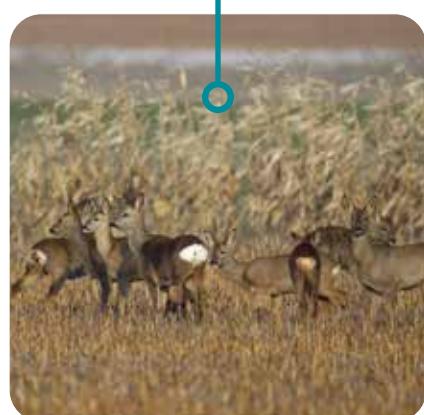
#### LE CHEVREUIL

Les années humides sont anciennement, plutôt, de bonnes années chez le chevreuil, or nous sentons toujours les prémisses des dernières canicules qui avaient pour le moins ralenti le développement du chevreuil ces dernières années. En parallèle, le faible taux de réalisation dans certains secteurs (en particulier les zones plaines) montre qu'il faut toujours être vigilant dans les prélèvements et bien respecter les proportions âge et sexe-ratio (1/3 ♂ / 1/3 ♀ / 1/3 jeune). Pour cette saison, nous pouvons regonfler les effectifs alors ne mettons pas la charrette avant les bœufs et continuons les efforts de gestion déjà mis en place les saisons précédentes.



#### LE SANGLIER

L'année 2020/21 totalise 10 861 sangliers. Cette légère diminution est le constat d'une année particulière entre les périodes de COVID et les animaux moins présents dans certains massifs. Néanmoins l'augmentation du prix des denrées agricoles nous oblige à rester très prudent dans la gestion des populations. La reproduction suit une année plutôt normale. Le sanglier sera encore bien présent dans nos massifs forestiers cette année. N'hésitez pas à prélever des animaux dès le début de la saison et de démocratiser la chasse à l'affût, ce mode de chasse peut être très efficace pour limiter les dégâts en plaine sur des cultures bien ciblées.



## DETECTION de la FAUNE SAUVAGE par DRONE... une première dans L'Aube



La Fédération des chasseurs de l'Aube peut maintenant intervenir dans le cadre d'études de prévention et de sauvetage du Râle des genêts aux faons de chevreuil. Les prairies abritent par exemple de nombreuses espèces sensibles camouflées sous les herbes. Chaque année, de nombreux animaux sont ainsi tués ou blessés lors des travaux de fauchage. Grâce aux innovations technologiques, nous pouvons ainsi anticiper ces accidents en identifiant les lieux de « niche » de ces animaux. Le capteur thermique aéroporté permet d'identifier des points chauds et ainsi de localiser les animaux. La haute capacité du capteur permet de voler à plusieurs mètres au-dessus des parcelles concernées, ce qui assure un haut niveau de rendement extrêmement élevé sur des zones en Natura 2000 par exemple.





## Julien HIMEUR

**Taxidermiste**

Mammifères Européens

Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier

10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

[www.julienhimeurtaxidermiste.com](http://www.julienhimeurtaxidermiste.com)



## Logé 10 Arcis

2 armuriers à votre service

Franck diplômé de Saint-Etienne

Grégory diplômé de Liège

ARMES - OPTIQUES

MUNITIONS - VÊTEMENTS

Armes et munitions de catégorie B

Stand de Ball-trap et de tir.

Sanglier courant, simulateur de tir laser

Votre passion, notre métier

depuis 50 ans



*Tir au sanglier courant de 14h30 à 18h00  
Les samedis 25 Septembre, 2 et 9 octobre 2021*

RETROUVEZ NOUS À L'ARMURERIE, LOGE10  
10700 ARCIS-SUR-AUBE - TEL. : 03 25 37 84 70

PLUS D'INFORMATION EN UN CLIC SUR

[www.armurerie-loge10.com](http://www.armurerie-loge10.com)



## JARDINERIE, ALIMENTATION ANIMALE & BRICOLAGE

### CHASSE PECHE MUNITIONS VETEMENTS CHAUSSANTS LOISIRS ET TRAVAIL DECO

Jardinerie KIRIEL Jardi'Vert

140 av Michel Baroin - 10800 St Julien les Villas

Tél 03.51.48.50.42

## CONVENTION



# 4 PARTENAIRES S'ASSOCIENT POUR VALORISER LA BIODIVERSITÉ DE L'AUBE AUPRÈS DES CITOYENS

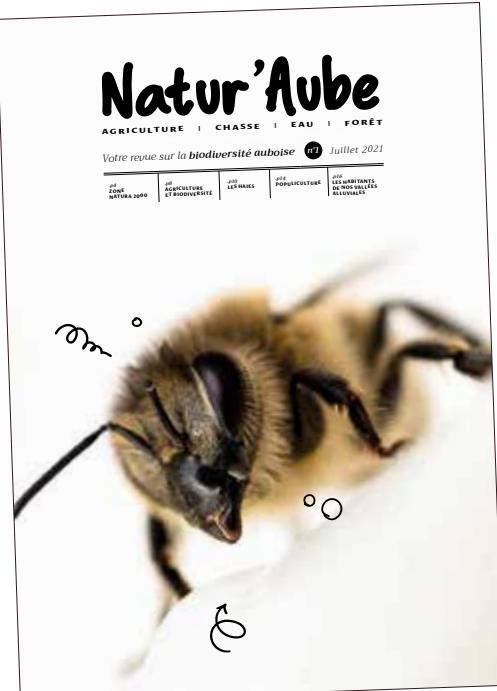
**La Chambre d'agriculture de l'Aube, la Maison Auboise de la Forêt privée et du Bois, le SDDEA et sa Régie et la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube, sont quatre entités auboises qui interviennent dans le domaine de l'environnement. Ces quatre acteurs ont décidé de s'associer pour faire connaître leurs actions en faveur de la biodiversité, notamment à travers une nouvelle publication destinée au grand public : Natur'Aube.**

La préservation de la biodiversité est en effet inscrite dans les missions, les métiers et actions de chacun des partenaires. À travers ce support de communication ils affichent leur engagement dans la préservation de la biodiversité et leur volonté de partager ces belles actions avec les citoyens.

Deux fois par an, ce magazine présentera leurs actions menées sur le territoire en matière de biodiversité dans les secteurs de l'eau, l'agriculture, la chasse et la forêt. La revue paraîtra encartée dans le quotidien L'Est-Eclair. Ainsi, le premier numéro de Natur'Aube, tiré à 38 000 exemplaires est paru le samedi 3 juillet 2021.

**Au sommaire des 20 pages entièrement en couleur du nouveau magazine, on trouvera ainsi les articles suivants :**

- **L'édito**, co-signé par Alain Boulard, président de la Chambre d'agriculture de l'Aube, Nicolas Juillet, président du Syndicat des eaux de l'Aube SDDEA, Didier Marteau, président du Groupement Forestier Champenois, Claude Mercuzot, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube
- « **Zones Natura 2000**, protéger la biodiversité avec réalisme »
- « **Le projet de réserve naturelle nationale** de La Bassée, une écriture sous haute surveillance »
- « **Agriculture et biodiversité**, une alliance toujours en quête d'innovation »
- « **Les haies**, un charme fou et beaucoup de talent »
- « **Populiculture** : le peuplier s'enracine dans de nouvelles vertus »
- « **Les habitants de nos vallées alluviales** : la biodiversité au service de la maîtrise des pullulations de moustiques »



Les thématiques de ce premier numéro illustrent le fait que les activités de chaque corps de métier comportent beaucoup d'actions, souvent insoupçonnées du grand public, menées dans l'intérêt de chaque milieu naturel et de la biodiversité. Natur'Aube a donc pour vocation de faire connaître et valoriser ces actions. **Document accessible sur le site de la FDC 10.**



Fédération départementale  
**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE AUBE



des chasseurs de l'AUBE



**SDDEA**



**GROUPEMENT CHAMPENOIS**  
gestion forestière



# 100 % SÉCURITÉ A LA CHASSE

## Formation décennale sécurité

Cette formation a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et est précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020. Alinéa 25 de l'article 13 de la loi : « Les règles suivantes doivent être observées : ... 3° Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs. »

### Retenons que ...

- Chaque chasseur doit passer tous les 10 ans une formation de remise à niveau sur la sécurité.
- La date prise en compte pour le début de cette obligation est le 5 octobre 2020.
- Nous avons 10 ans pour passer en formation tous les chasseurs. La première échéance sera donc en octobre 2030.
- La gratuité de cette formation pour les chasseurs.

### Organisation de la formation

- La formation se déroulera sur une petite demi-journée soit environ 3h30 par groupe d'environ 25 à 30 chasseurs.
- Elle sera proposée par les administrateurs et des salariés de la FDC10 avec quelques bénévoles formés préalablement par la FDC.
- La formation sera bien évidemment identique dans chaque FDC. Un petit memento sera distribué à chaque chasseur.
- Les chasseurs seront convoqués par la FDC d'adhésion, s'ils souhaitent

suivre la formation ailleurs il faudra trouver un accord entre FDC.

- Cette formation sera indiquée sur sa validation. Le suivi de la formation sera remonté au fichier central.



Le petit memento sécurité

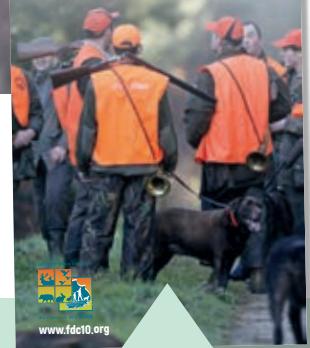
### En quoi consiste la formation « sécurité » ?

**Le contenu de la formation** **Cette formation n'est pas un examen.** Elle consiste en un rappel des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, etc.

#### La formation se décompose en 4 modules :

- Bilan des accidents de chasse.
  - Reconstitution d'accidents réels par Cinématir et analyses de leurs causes.
  - Consignes de sécurité individuelles et éléments balistiques.
  - Présentation de la FDC et des règles de sécurité dans le département.
- Cette formation se fait à partir d'un diaporama avec voix off de commentaires.

FORMATION  
DÉCENNALE  
SÉCURITÉ



## 5 QUESTIONS/ REPONSES

### 1. Qui va assurer la formation sécurité dans l'Aube ?

1. La Fédération va prendre en charge l'organisation et l'animation de cette formation. Les administrateurs appuyés du service technique de la FDC 10 accompagné de quelques bénévoles assureront l'intégralité de cette formation devenue obligatoire.

### 2. Cette formation sera gratuite.

### 2. Où seront les lieux de formation ?

1. De façon à limiter les déplacements, ces formations seront délocalisées et reparties sur l'ensemble du département.

### 3. Quand va débuter la formation ?

1. Dès 2021, avec une première phase de formation à destination des responsables de chasse (présidents ou adjudicataires), ils pourront ainsi renseigner et accompagner leurs chasseurs dans l'organisation de ces formations.

# 99

*« Chacun d'entre nous par son comportement est donc responsable de l'image qu'il donne de la chasse. La sécurité à la chasse ne peut pas reposer uniquement sur les responsables de nos structures cynégétiques, elle est aussi individuelle ! »*

Daniel BERGERAT,  
Administrateur FDC 10  
et responsable sécurité.



## 4. Qui invitons nous ?

1. Tous les chasseurs validant dans l'Aube
2. Les invitations se feront directement par la fédération des chasseurs. Nous sommes bien sur une formation et non un examen. Au-delà de la sécurité ces rencontres seront aussi location d'échange et de partage.

## 5. Existe-t-il un plan de formation ?

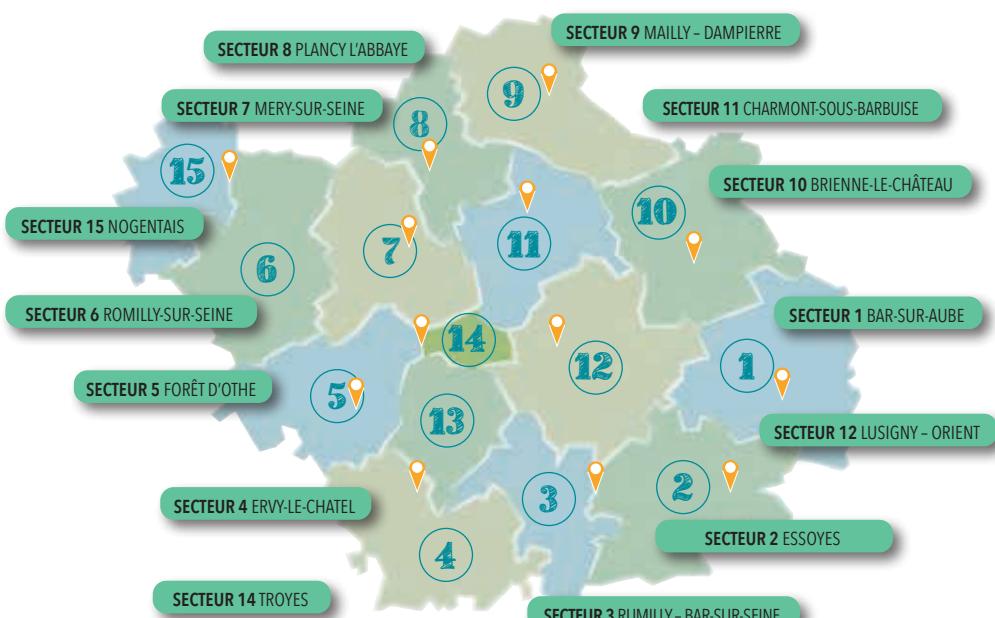
1. L'objectif d'ici mi-2022 est de former 1100 responsables de territoires. La FDC 10 va donc assurer sur cette période 40 réunions.
2. Dès 2022 et avant 2030, la totalité des chasseurs aubois seront donc invités pour 3 heures de formation. Cette formation n'est en rien contraignante, elle traduit juste notre volonté à nous engager dans une démarche vertueuse afin de réduire les accidents. Pour faciliter cette organisation très complexe pour la Fédération, nous vous invitons à respecter les courriers d'invitation.



## 15 lieux de formations.

Sur le département nous aurons ainsi plusieurs lieux identifiés pour accueillir plus de 10 000 chasseurs, ces zones seront reparties de façon homogènes sur l'ensemble du département, ainsi nous pourrons vous accompagner au plus près de vos territoires.

Lieu de la formation	Responsable de la formation
SECTEUR 1 BAR-SUR-AUBE	Mairie de Montier-en-l'Isle M. Brezon Marie-Joël
SECTEUR 2 ESSOYES	Mairie de Noé les Mallets M. Mercuzot Claude
SECTEUR 3 RUMILLY / BAR-SUR-SEINE	Mairie de Bar-sur-Seine M. Baroni Jean-Marie
SECTEUR 4 ERVY-LE-CHÂTEL	Salle des fêtes de Chamoy M. Vinez Pierre
SECTEUR 5 FORÊT D'OTHE	Siège de la Fédé des chasseurs - Rivières-de-Corps - Mairie de Bérulle M. Friedrich Jean-Marie
SECTEUR 6 ROMILLY-SUR-SEINE	Mairie de Périgny-la-Rose M. Juillet Sébastien
SECTEUR 7 MERY-SUR-SEINE	Salle des fêtes de Villelocey M. Tabare Bruno
SECTEUR 8 PLANCY L'ABBAYE	Salle des fêtes de Bessy M. Jouin Stéphane
SECTEUR 9 MAILLY / DAMPIERRE	Salle des fêtes de Mailly M. Caillot Jacques
SECTEUR 10 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	Mairie de Brienne-le-Château M. Bergerat Daniel
SECTEUR 11 CHARMONT-SOUS-BARBUISE	Salle des fêtes d'Aubeterre M. Ribeyrol Didier
SECTEUR 12 LUSIGNY / ORIENT	Terrain du permis de chasser - Dosches M. Guerin Guy
SECTEUR 13 BOUILLY-PLAINE DE TROYES	Siege de la Fédération des chasseurs - Rivièrde-Coprs M. Galland Christophe
SECTEUR 14 TROYES	Siege de la Fédération des chasseurs - Rivièrde-Coprs Mme Gresle Valérie
SECTEUR 15 NOGENTAIIS	Mairie de Périgny-la-Rose M. Patenere Roger





# PLAN DE RELANCE « PLANTONS DES HAIES »

**Un accompagnement technique et financier pour la reconquête des haies et des arbres champêtres dans les exploitations agricoles.**

Le programme « Plantons des haies » concerne les haies bocagères, ainsi que les alignements d'arbres intra-parcellaires en agro-forêticulture. Il s'inscrit dans une stratégie plus globale de la haie agricole, qui concerne autant la plantation, que la gestion durable de l'existant et le soutien aux filières de valorisation économique de la haie, à l'amont comme à l'aval, conformément au Plan de développement de l'agro-forêticulture 2015-2020. Cette mesure vise l'objectif de 7 000 km de haies plantées en 2 ans à l'échelle nationale sur les parcelles agricoles.

## Un accompagnement collectif de qualité !

La FDC10 s'est engagée au travers de ce plan de relance à promouvoir le dispositif « Plantons des haies » en organisant des réunions d'informations à destination des agriculteurs, des établissements d'enseignement agricole ou encore de favoriser une approche collective avec les différentes collectivités territoriales.

L'équipe de la FDC10 apporte un accompagnement technique dans l'élaboration de parcours de formations à destination des agriculteurs et porteurs de projets, dans l'élaboration de plans de gestion durables ainsi que dans la mise en place d'outils techniques (applications, logiciels...).

## Deux dispositifs de soutien distincts

Animation collective et individuelle auprès des porteurs de projets

Soutien à l'investissement pour la plantation de haies et d'alignements d'arbres intra parcellaires

- > Promotion du dispositif « Plantons des haies »
- > Accompagnement technique depuis le montage du dossier jusqu'à la réalisation du projet de plantation
- > Formation à l'entretien régulier et à une gestion durable des haies et des arbres après leur implantation
- > Financement à 100%

## Un accompagnement individuel sur mesure !

L'appui technique proposé par la FDC10 prend en compte la coordination générale du projet de plantation jusqu'au montage financier et au dépôt des dossiers de plantation. Ainsi les techniciens spécialisés de la FDC10 vous assisteront dans la conception du projet (audit, diagnostics pédologiques et paysagers...), dans la conduite du chantier de plantation et sur l'ensemble du volet administratif.

*Si vous avez un projet de plantation, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube dès aujourd'hui !*

### Vos interlocuteurs :

Adrien LALLE : 06 88 64 05 83

[lalle.a@fdc10.org](mailto:lalle.a@fdc10.org)

Léo THERY : 07 66 31 14 57

[thery.l@fdc10.org](mailto:thery.l@fdc10.org)

## Volet investissement (prévu mi-juin 2022)

### Taux d'aide

> 80% pour les structures publiques (collectivités, communautés de communes...)

> 90% pour les agriculteurs

### Actions éligibles

> Plantation de haies de bouchons ou d'alignement d'arbres sur des terres agricoles

**HAIES et BOUCHONS :**  
linéaire de 200 ml minimum

**ARBRES :** linéaire de 100ml ou 30 arbres/exploitation



AGRICULTURES & TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AUBE



Fédération départementale  
des chasseurs de L'AUBE



## Les administrateurs en formation...

Le 6 juillet a été l'occasion pour les membres du conseil d'administration la FDC10 de lancer la première formation sécurité ! Prochaine formation dans 10 ans. Un seul objectif, réduire le nombre d'accidents.



## Une délégation du Conseil Régional à la FDC 10

Le Président Claude Mercuzot et son Directeur Bruno Baudoux, ont reçu les représentants départementaux du président de région Jean Rottner. Plusieurs sujets ont été soulevés, en particulier le développement de la biodiversité et la défense de la chasse dans le département de l'Aube.



## Nous continuons à former !

Malgré les contraintes nous continuons à former ! Avec des formations au permis de chasser ! En image une formation 100% féminines... Mesdames, si vous le souhaitez, n'oubliez pas de vous inscrire !



## Message de l'AFACC10

L'Assemblée Générale de l'AFACC10 se tiendra le dimanche 5 septembre 2021. Retrouvons-nous à Villemorien dès 10 h 00.



Le secrétaire de l'AFACC10.

## Jeannot pointe le bout du nez

Cet hiver, le service technique de la Fédération des Chasseurs a mis en place sur un territoire volontaire un repeuplement lapin. Après avoir aménagé un terrain en faveur du petit gris, vingt lapins ont été relâchés dans le but de recréer une dynamique de population. Les lapins du parc logistique de Buchères qui faisaient l'objet d'un arrêté de tir administratif, au vu des dégâts agricoles qu'ils occasionnaient, ont donc pu, sur demande de la FDC 10, servir de reproducteur. Aujourd'hui, les premiers signent de développement de cette population sont assez encourageant.



## Une manifestation pas comme les autres...

Enorme succès pour la première manifestation en ligne initiée par la FNC avec près de 380 000 participants ! Ceux qui prennent les ruraux pour des rétrogrades et des réfractaires à la modernité en ont donc pour leur frais.



## Un grand chasseur nous a quitté

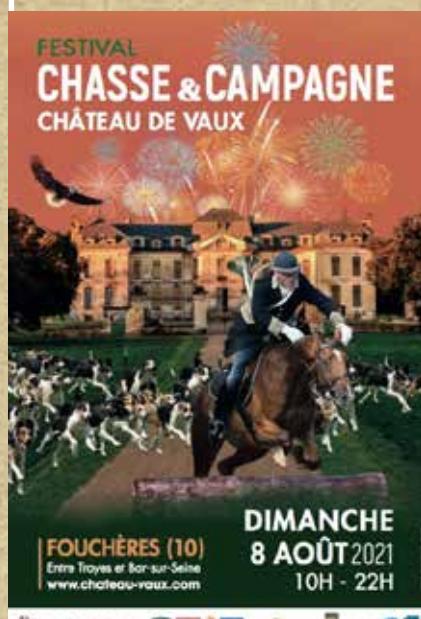


Nous déplorons la disparition de **Louis MARQUOT**, ancien Président de la Fédération de la chasse, ce 5 août dernier. Il avait 93 ans. Nous reviendrons sur son parcours dans la prochaine revue. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

# En bref

## Festival chasse et campagne du château de Vaux

Dimanche 8 août dernier, le château de Vaux a ouvert ses portes aux visiteurs afin de promouvoir la chasse et la campagne. C'est avec beaucoup d'entrain que les visiteurs ont pu assister aux différents spectacles proposés et participer au ball-trap ou encore au concours de trompe de chasse. Rendezvous l'année prochaine pour une nouvelle édition riche en culture cynégétique !



## Chassenay-d'Arce, en route vers la biodiversité !



## Davrey un site à découvrir !

C'est sous un grand soleil que deux experts naturalistes de la Fédération ont animé une sortie nature à destination du grand public sur le site de Davrey, le 21 juillet 2021. Après de lourds travaux de restauration, le site accueille aujourd'hui une belle richesse floristique et faunistique.

Le site de Davrey regorge de magnifiques découvertes naturalistes et ce à toutes les saisons. D'autres sorties vous seront proposées au fil de l'année. N'hésitez donc pas à vous inscrire aux prochaines !

**Partenaires techniques :** Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, Fédération des chasseurs et Fédération des Pêcheurs de l'Aube, Communauté de Communes du Chaourçois et du Val-d'Armançonne et le Centre d'Initiation à l'Environnement Othe et Armançonne.





# LES CHASSEURS FINANCENT LA PREMIÈRE **BARRE D'EFFAROUCHEMENT** DANS L'AUBE

## La barre d'effarouchement, qu'est-ce que c'est ?

La barre d'effarouchement est un outil qui se place à l'avant d'un tracteur. Cette barre permet d'avertir et de pousser la faune sauvage cachée dans les champs que la machine agricole approche et permet aux animaux de fuir avant que cette dernière ne passe.



Elle peut s'utiliser pour différents travaux agricoles, et trouvera forcément son utilité en fonctions des besoins. La structure est en tube carré entièrement galvanisé à chaud après soudure. Elle se compose de 3 éléments.



L'accrochage en trois points se fait sur un bâti qui déporte le système d'un mètre supplémentaire à l'avant du tracteur. Entièrement démontable, la barre d'effarouchement s'actionne grâce à un système de vérins hydrauliques. Le système est fourni avec des chaînes montées à l'aide de maillons rapides qui vont prévenir le petit gibier du passage de la machine. Des



ressorts de stabilisations sont placés de chaque côtés du dispositif. La barre d'effarouchement peut s'utiliser lors du fauchage, du pressage ou s'adapter à d'autres travaux sur les terres agricoles.

## La barre d'effarouchement, à quoi ça sert ?

L'objectif principal de la barre d'effarouchement est de permettre à la faune sauvage, qui trouve refuge dans les champs, de pouvoir s'enfuir avant le passage des machines agricoles. Les périodes de reproduction de beaucoup d'animaux coïncident avec une activité agricole intense. La période où le risque est le plus grand est d'avril à juillet. Les avantages de l'utilisation de la barre d'effarouchement sont donc conséquents, autant pour la protection de la nature que pour l'activité agricole.

## La protection de la faune.

Certains animaux utilisent les mêmes stratagèmes de défense face aux engins agricoles que face aux prédateurs. Si l'on prend l'exemple du lièvre, ce

dernier va attendre le dernier moment, voire même ne pas bouger avant le passage du prédateur pour ensuite fuir dans son dos. Dans le cas d'un engin agricole, ce dernier se fera malheureusement tué par la machine. Il était donc très important de trouver une solution efficace pour permettre au maximum la fuite avant le passage des machines agricoles pour préserver la faune présente sur les exploitations.

La barre d'effarouchement permet une grande adaptabilité. Elle se monte et se démonte en fonction des travaux prévus sur les exploitations pour répondre au mieux aux besoins de la période sur laquelle elle sera utilisée.

Cet investissement s'inscrit aussi dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 par la Fédération des chasseurs de l'Aube et plus particulièrement dans un programme de préservation du râle des geôts





# L'ŒDICNÈME CRIARD

**Alors que nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les effets et impacts des parcs éoliens sur la faune sauvage, notamment les oiseaux, le développeur Engie Green a engagé en 2021 et pour 3 ans, sur les parcs éoliens de la Prévoterie et de Prévoterie-Rhèges, une étude démographique sur une espèce emblématique de nos plaines agricoles : l'Œdicnème criard.**

Afin de réaliser ce suivi, Engie Green a sollicité le bureau d'étude V.natura. L'objectif principal de cette étude est d'appréhender les comportements spatio-temporels de l'Œdicnème criard au cœur de cette entité éolienne, mais également de connaître plus finement les effectifs reproducteurs et les sites de rassemblements postnuptiaux de ce secteur. Pour mener à bien ce suivi, plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en place :

- Un suivi de la reproduction dès le mois de mars,
- Des opérations de captures dédiées, permettant la réalisation de mesures biométriques, la pose de bagues et la pose de balises GPS. Les données ainsi recueillies serviront à analyser les déplacements des individus équipés au sein du site d'étude, la taille de leurs domaines vitaux et leurs comportements par rapport aux éoliennes ... mais aussi à apprécier leurs migrations prénuptiales et postnuptiales pendant les prochains mois.

Des prospections dédiées au suivi et à la détection des sites de rassemblements postnuptiaux complèteront le dispositif les prochaines semaines avant le départ des oiseaux vers la fin du mois d'octobre. Il est important de rappeler que le monitoring qui est mené sur cette espèce sur les parcs éoliens de la Prévoterie et de Prévoterie-Rhèges est le fruit d'une



collaboration étroite au niveau national et local ... National d'abord car cette étude est sollicitée et soutenue financièrement par ENGIE Green et intégrée au Programme National de suivi de l'Œdicnème criard coordonné par Steve AUGIRON. Local ensuite car ce suivi nécessite des échanges et des contributions entre les agents de V.natura, les acteurs agricoles et les responsables cynégétiques... Que chaque personne qui s'investi à nos côtés soit ici vivement remerciée.

Cette étude va donc se poursuivre les prochaines années sur les communes de Premierfait, Droupet Saint Basle, Droupet Sainte Marie, Les Grandes Chapelles, Rhèges, Bessy, Pouan-les-Vallées et Nozay. La mobilisation de nos partenaires agricoles et cynégétiques locaux sera de nouveau sollicitée. En effet, dès le mois de mars 2022, toute observation d'œdicnèmes criards dans une parcelle devra nous être signalée. Ces informations capitales nous permettront ainsi de :

- compléter nos propres données issues des comptages réalisés dans le cadre du suivi de la reproduction
- détecter d'éventuels sites de nidification non connus

C'est pourquoi nous avons créé une plaquette dédiée à la présentation de cette espèce et à la surveillance et protection des nids, n'hésitez pas à nous contacter dès les premières observations d'oiseaux.

## Œdicnème... quoi ?

Avec un nom latin tel que Burhinus oedicnemus, aussi complexe que son nom français, notre cher limicole est souvent ignoré lorsque l'on évoque sa présence avec des exploitants agricoles. Seul un public averti connaît l'Œdicnème criard... Mais dès que l'on parle de courlis de terre, nom donné à tort car il n'a rien d'un courlis, chacun en aura déjà vu dans son champ. Oiseau piétre, disposant d'une grande capacité de camouflage en se plaquant au sol à la présence d'un prédateur potentiel, l'Œdicnème criard ne laisse pas insensible tant il a une morphologie, pour ne pas dire une « gueule », atypique. Des grandes pattes, un bec et des yeux jaunes proéminents accompagnés d'un plumage terne où apparaissent deux grandes barres alaires noires entourant une blanche sur le dessus de l'aile, voilà ce qui caractérise notre oiseau.

Migrateur partiel, l'Œdicnème criard n'est présent en France, en particulier dans nos plaines champenoises, que de mars à octobre pour effectuer sa reproduction. Adepte des milieux ouverts avec présence de petits cailloux, cette espèce, comme la plupart des oiseaux dits de plaine, niche au sol. Quinze à vingt jours après leur arrivée, les couples se cantonnent puis nichent généralement dans les parcelles non cultivées ou avec une végétation basse.

La femelle pond 2 œufs crème mouchetés de bruns dans un nid sommaire proposé par le mâle, sorte de petite cuvette où de petits cailloux auront été rapportés pour accueillir les œufs. Ces derniers seront couvés en alternance par les deux parents pendant 27 jours, puis les jeunes seront élevés jusqu'à leur envol soit 35 à 40 jours après l'éclosion.

Espèce aux mœurs crépusculaires et nocturnes, les Œdicnèmes criards se déplacent dès le début de soirée vers leurs sites d'activité nocturnes pour s'alimenter. Ils parcourront ainsi les parcelles à la recherche d'insectes, d'escargots voire parfois de petits vertébrés.



## DOSSIER « ESOD »

# RAPPEL DES ÉCHÉANCES POUR LE PROCHAIN CLASSEMENT

Les conditions  
de destruction par ESOD

**Comme vous le savez,  
cette année sera une année  
charnière pour le nouveau  
classement des espèces  
ESOD qui prendra effet à  
partir de juillet 2022.**

En vue de le préparer au mieux, et ce d'autant plus que nous sommes sous le coup d'attaques au tribunal, nous vous incitons à collecter le maximum d'informations concernant les dégâts occasionnés dans notre département notamment les attestations dégâts auprès des sinistrés mais aussi les prélèvements sur les carnets de piégeurs.

### CATÉGORIE 1

Espèces non indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts

1 Le chien viverrin et le raton laveur : peuvent être piégés toute l'année et en tout lieu sur l'ensemble du département.

2 Le vison d'Amérique : peut-être piégé toute l'année et en tout lieu sur l'ensemble du département.

3 Le ragondin et le rat musqué : peuvent être piégés, tirés et déterrés avec ou sans chien, toute

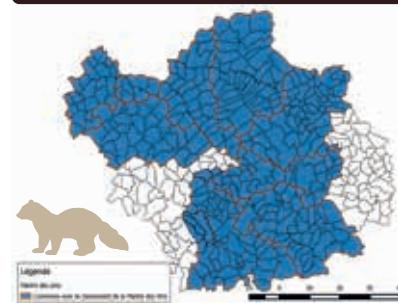
l'année et en tout lieu sur l'ensemble du département.

4 La Bernache du Canada : fait l'objet d'une interdiction de piégeage. Cependant, elle peut être détruite à tir entre la date de clôture spécifique de chasse de cette espèce et le 31 mars au plus tard sur autorisation préfectorale individuelle. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de la main de l'Homme.

### CATÉGORIE 2

Espèces indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts

CLASSEMENT DE LA MARTRÉ DES PINS DANS L'AUBE



**La martre** peut être piégés toute l'année uniquement sur les cantons : Arcis-sur-Aube - Bar-sur-Seine - Brienne-le-Château -

- Creney-Près-de-Troyes - saint-Lyé - Vendeuvre-sur-Barse - les Riceys - Romilly-sur-Seine - Nogent-sur-Seine et communes de Chamoy - Saint-Phal - Montigny-les-monts - Saint-Germain - Rosières-près-Troyes.



**Le renard roux** peut être piégé et déterré, avec ou sans chien dans les conditions fixées par l'arrêté du 18 mars 1982 relatif à l'exercice de la vénerie, toute l'année et en tout lieu. Il peut également faire

l'objet d'une destruction à tir en tout lieu à compter de la date de clôture générale de la chasse et du 31 mars. Les destructions par tir, piégeage ou déterrage du renard sont suspendues dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en oeuvre en application du 14 mai 2014, et ce pendant la durée de ces opérations de lutte prévention.



**Le corbeau freux et la corneille noire** peuvent être piégés toute l'année et en tout lieu sur l'ensemble du département.

Ces espèces peuvent également être détruites à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars.

Cette période peut être prolongée jusqu'au 10 juin lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé entre le 31 mars et le 10 juin et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.



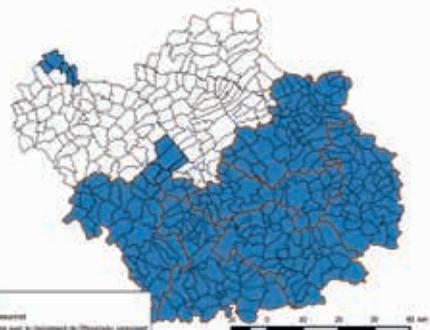
Le tir du corbeau freux peut s'effectuer, sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière. Il peut également s'effectuer en dehors de la corbeautière, à poste fixe matérialisé de la main de l'Homme.

**ATTENTION :** selon l'arrêté du 8 octobre 2018, la détention de plus de 6 oiseaux adultes d'espèces de Corvidés chassables suppose d'être titulaire d'un certificat de capacité et d'une autorisation d'ouverture d'élevage. Par ailleurs, l'utilisation d'appâts carnés dans les pièges à corvidés est interdite, sauf en quantité mesurée et uniquement destinée à nourrir les appelants.



**L'étourneau sansonnet** peut être piégé toute l'année et en tout lieu. Il peut également être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars. Cette période peut être prolongée jusqu'à la date d'ouverture générale de la chasse, sur autorisation individuelle préfectorale et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante et que l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de la main de l'Homme et sans chien dans les cultures maraîchères, les vergers et les vignes et à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage.

CLASSEMENT DE L'ETOURNEAU SANSONNET DANS L'AUBE



## CATÉGORIE 3

Espèces indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts, fixées par arrêté préfectoral



**Le sanglier** ne peut faire l'objet d'opérations de piégeage sauf dans les conditions définies par l'arrêté du 2 novembre 2020 autorisant le piégeage du sanglier. Auparavant, la destruction par tir du sanglier s'effectuait du dernier jour du mois de février (date de clôture générale de chasse) jusqu'au 31 mars. Un décret du 29 janvier 2020 est venu modifier l'article R.424-8 du code de l'environnement qui fixe les périodes de chasse des espèces de gibiers. Désormais, le sanglier peut être chassé (et non détruit) jusqu'au 31 mars.



**Le lapin de garenne** peut être piégé et capturé à l'aide de furets et de bourses, toute l'année et en tout lieu. Il peut également être détruit en tout lieu par

tir, à compter de la date de clôture spécifique de chasse de cette espèce jusqu'au 31 mars. Le préfet peut prévoir une période complémentaire de destruction par tir, allant du 15 août jusqu'à la date d'ouverture générale de chasse.



**Le pigeon ramier** ne peut pas faire l'objet d'opération de piégeage. Il peut cependant être détruit à tir à compter de la date de clôture spécifique de chasse de l'espèce jusqu'au 31 mars. Cette période peut être prolongée jusqu'au 31 juillet sur autorisation individuelle du préfet, dès lors que l'espèce porte atteinte à un des intérêts de l'article R.427-6 du code de l'environnement, et s'il n'existe aucune autre solution satisfaisante. Le tir du pigeon ramier s'effectue à poste fixe matérialisé de la main de l'Homme.

## URGENT !

Si vous subissez des dommages causés par un prédateur, ou une autre espèce classée ESOD nous vous invitons à remplir un constat de dommage disponible sur le site internet. Nous vous remercions de le renvoyer à la Fédération des Chasseurs (chemin de la Queue de la Pelle 10440 la Rivière de Corps) ou par mail à l'adresse suivante [fdc10@fdc10.org](mailto:fdc10@fdc10.org).

**Votre action participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection de la faune sauvage et de ses habitats mais aussi à la protection de notre agriculture et notre environnement.**

Nous vous remercions pour votre mobilisation !

### Contacts :

Laurent JACQUARD | 06 85 91 06 18 | [jacquard.l@fdc10.org](mailto:jacquard.l@fdc10.org) ou Sylvère MONCHATRE | 06 85 91 06 55 | [monchatre.s@fdc10.org](mailto:monchatre.s@fdc10.org)

## INTERVIEW

# NICOLAS BOUILLON PRÉSIDENT NATIONAL

**UNUCR**



**Elu en juillet dernier président de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR), fédérant 780 conducteurs de recherche au sang, dont une vingtaine dans l'Aube, Nicolas Bouillon répond à nos questions.**

**Q**u'est-ce qui a motivé votre engagement dans l'Unucr puis votre candidature à sa présidence ?

J'ai découvert la chasse tardivement avec mon beau-père : en 2000, à l'âge de 28 ans en m'installant en Meurthe et Moselle. Déjà passionné par l'éducation canine des chiens de défense, j'ai été fasciné par le travail d'un chien de conducteur pour retrouver un sanglier que j'avais mortellement blessé. J'ai participé à quelques recherches puis en 2003 j'ai acheté ma première chienne Fauve de Bretagne. J'ai suivi la formation de conducteur de l'Unucr et ma chienne a passé les épreuves de la Société Centrale Canine pour avoir l'agrément. Je me suis aussitôt impliqué dans ce milieu que j'apprécie pour son code de l'honneur, son bénévolat, le bien-être animal au cœur de son action, sa quête de progrès pour gagner

en efficacité, etc. Je me suis passionné pour la collecte informatique des fiches de recherches, environ 30 000 par an, et leur valorisation statistique, le radio-traquage, la balistique etc. En 2008 le délégué départemental de l'Unucr a souhaité que je lui succède puis j'ai été élu au conseil d'administration national. Cette année le président Pierre Ziegler a souhaité mettre un terme à son mandat : ma candidature et ma nomination ont fait l'unanimité au sein du conseil d'administration.

**Quels sont les principaux enjeux de la recherche au sang ?**

Tout d'abord elle est inscrite dans la loi de 2000 et distincte de l'acte de chasse, mais le conducteur n'a pas de statut : il est indispensable de corriger cette lacune car l'exécution de sa mission dépend de sa technicité et des performances de son chien. Or l'Unucr forme les conducteurs et les chiens pisteurs sont sélectionnés au travers d'épreuves réglementées par la Société Centrale Canine. Ces compétences sont indispensables face à des missions très variées : contrôles de tir, collisions, braconnages, tirs administratifs, animaux échappés, etc.

Ensuite notre action est mal connue. Notre site internet n'est qu'un site de services destiné à nos adhérents, nous le rénovons et nous avons ouvert à tous une page sur les réseaux sociaux complétée par un groupe privé réservé à nos adhérents.

Cette communication doit aussi viser les chasseurs et redynamiser notre réseau sur des départements où nous n'avons pas de relais pour la recherche au sang.

**Quel message adressez-vous aux chasseurs aubois ?**

En premier lieu appliquer l'éthique de la chasse : avant de tirer il faut respecter les règles de sécurité et cibler le coffre de l'animal.

Une bonne recherche commence déjà par le bon comportement du chasseur. Dans le cas d'une suspicion d'un animal blessé, il faut : surtout ne pas

Statistiques de la Recherche au sang dans l'Aube

Bourgeois

Pascal

Délégué

départemental

UNUCR



## Saison 2020/21

Nombre de fiches analysées **1 076**

Taux de réussite : **46.27 %**

### Résultats :

Réussites : **372** (sur **804**)

Contrôles : **265**

### Type de gibier :

Cerf élaphe : **184**

Chevreuil : **138**

Sanglier : **747**

### Type chasse :

Affût/Approche : **65**

Battue : **1 002**

Collision : **2**

### Blessures :

Thorax : **725**

Abdomen : **180 8**

Patte : **161 18**

Mâchoire : **50 3**

Venaison : **118 3**

Gorge : **3**

Echine : **35**

Non donnée : **17**

relancer les chiens sur la piste et ne pas la suivre plus de quelques dizaines de mètres ; contacter un conducteur agréé de l'Unucr le plus tôt possible ; ne pas piétiner les indices, les noter et les marquer.

Notre action étant bénévole, je les incite à nous soutenir, notamment par le biais d'une adhésion en tant que membre bienfaiteur.

Propos recueillis par François NOËL



# VENEZ PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITÉ ENTRE

## CHASSEURS ET CHIENS

**Chaque année, une sélection départementale est mise en œuvre dans le département de l'Aube, puis une sélection régionale permet d'accéder à la finale nationale se déroulant sur le mythique territoire du domaine de Rambouillet.**

L'édition 2020 des Rencontres Saint Hubert était placée sous le signe du respect des règles sanitaires Coronavirus oblige. Nous avons décidé de maintenir ces rencontres malgré l'annulation de la sélection régionale et nationale. Cet échange tant cynégétique que cynophile a pu être conservé grâce à une organisation qui respecte la distanciation sociale et les règles sanitaires tout en restant convivial. L'année dernière les Rencontres Saint Hubert étaient sur les terrains historiques de la société de chasse de Payns. Comme à leur habitude, l'accueil des chasseurs locaux était parfait. Je tiens à les remercier de leur précieuse contribution malgré les dif-

ficultés sanitaires. Cette année, nous renouvellerons les Rencontres Saint Hubert départementales sur les communes de Payns le samedi 9 octobre 2021. Nous comptons à nouveau sur la fidélité de nos participants des précédentes années. Nous rappelons encore une fois que l'objectif des Rencontres Saint Hubert, ce n'est pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles. Nous souhaitons simplement voir des chiens de chasse travailler en parfaite communion avec leur maître sur un parcours pratique. Quand ces conditions sont réunies, les participants s'affrontent amicalement sur un parcours de vingt minutes en toute simplicité et convivialité.

**Pour cela, huit catégories sont proposées :**

- > Junior ou chasseur en chasse accompagnée, avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant
- > Chasseresse, avec chien d'arrêt non trialisant
- > Chasseresse, avec chien d'arrêt trialisant

- > Chasseur, avec chien d'arrêt non trialisant
- > Chasseur, avec chien d'arrêt trialisant
- > Chasseur ou chasseresse avec chien spaniel non trialisant
- > Chasseur ou chasseresse avec chien spaniel trialisant
- > Archer, avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant

La catégorie «junior» est réservée aux concurrents âgés de moins de 20 ans le jour de la sélection départementale ou aux jeunes chasseurs en chasse accompagnée dès l'âge de 15 ans sous la responsabilité de leur parrain accompagnateur. Montant de l'engagement par chien : 20 € (gratuit pour les juniors) Cette épreuve n'est donc absolument pas à comparer avec des Field trials qui sont des épreuves de sélection canine et qui ne sanctionnent que le comportement du chien. Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous en vous rapprochant de la Fédération des Chasseurs de l'Aube en appelant le 03.25.71.51.11 ou le 07.69.58.11.97.

Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription via le site Internet de la : FDC10 :

[www.fdc10.org](http://www.fdc10.org)

# Nature Dog 10

9, Rue Saint Pierre - 10140 VENDEUVRE SUR BARSE  
03 25 70 14 91 - 06 33 99 59 87  
[naturedog10@orange.fr](mailto:naturedog10@orange.fr)



Alimentation et accessoires animaux  
Croquette fabrication française  
Vente possible à la palette  
Tarif palette à partir de 18 sacs  
Équipement chasse et nature  
Chaussures vêtements  
Homme - Femme - Enfant





**PORTE OUVERTES**  
Samedi 2 octobre  
9h/12h

Plus de 850m<sup>2</sup> dédiés à votre passion

## CINÉ'TIR

Simulateur de tir à balles réelles

**UNIQUE DANS LA RÉGION**

Restauration sur place

Nombreuses animations

**GRAND JEU CONCOURS**

### Horaires :

Lundi : 9h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00 (Du 1er Septembre au 28 Février uniquement)

Mardi au Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00

Dimanche : Fermé



**225 Chemin du Pont de l'Arche 10120 Saint-Germain**  
**Contact : 03 25 75 12 50 - Autrementchasse@gmail.com**  
**[www.autrementchasse.fr](http://www.autrementchasse.fr)**

Suivez-nous